

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 28 Septembre.

Les banquets démagogiques, à l'occasion de l'anniversaire du 22 Septembre, ont donné lieu à des manifestations qui justifient pleinement non réflexions d'avant-hier.

L'absurde légende des volontaires de 1792, qui nous a déjà fait tant de mal, est plus que jamais en honneur. Les bienfaits de la Terreur et l'apologie du régicide ont rempli, avec l'éloge de la nation armée et des enrôlements volontaires, les déclamations des commis-voyageurs de la démagogie à l'occasion du 22 Septembre. Pendant qu'à Marseille M. Naquet, l'intransigeant, demandait à « la politique des résultats » de nous ramener aux brillants résultats obtenus « de 92 à thermidor », à Saint-Mandé, M. Louis Blanc, le demi-intransigeant, glorifiait le gélier qui avait le premier apporté à la famille royale, prisonnière au Temple, la nouvelle de l'abolition de la royauté. Au même moment, dans un banquet où dominaient les radicaux opportunistes, M. Spuller, après avoir, suivant la tradition radicale, foudroyé le cléricisme, terminait son discours par une péroraison bien sentie en faveur de l'amnistie, qu'il a cru pouvoir promettre à ses auditeurs pour un avenir indéterminé.

Le discours de M. Louis Blanc avait été accueilli, à ce que nous apprennent les *Droits de l'Homme*, par de nombreux cris de : « Vive la République démocratique et sociale ! » C'est pourtant à Montreuil que cette république peu « athénienne » et nullement « aimable » paraît avoir été le plus fêtée. Là, l'orateur *di primo cartello* était M. Talandier, qui a mêlé dans sa harangue la critique de notre diplomatie, la révolution sociale et la revendication des droits de la femme, enfin arrachée au cléricisme et convertie à la bonne cause, c'est-à-dire à la révolution et au socialisme.

M^{me} Quinet, tenant sans doute à montrer que l'idéal rêvé par le citoyen Talandier pouvait exister dans le monde réel, adressait au même moment à un journal de Marseille une lettre où elle appelle la Révolution française « l'Évangile des temps modernes. » Quel Évangile ! Et quels beaux exemples à offrir à nos enfants que la vie des saints de la Terreur ! M^{me} Quinet, qui remplace le livre sacré des chrétiens par l'histoire de notre révolution, se propose-t-elle, dit le *Français*, d'édifier les fidèles de son nouveau culte en leur donnant

à la place de l'ouvrage immortel attribué à Gerson, l'imitation de Robespierre ou l'imitation de Marat ?

Toutes ces folies, toutes ces monstruosités ne donnent pas même une idée du discours de M. Ordinaire, à Villeurbanne, près de Lyon.

M. Ordinaire, qui est député, a cru devoir faire l'apologie de Marat à côté de celle de Danton, qui méprisait Marat, et de celle de Robespierre, qui fit guillotiner Danton. Nous voudrions croire que les paroles qu'on lui prête n'ont pas été dites par lui, qu'on s'est trompé en les rapportant, qu'on en a altéré le sens. Nous ne nous serions certes pas attendu qu'il se trouvât de notre temps quelqu'un pour s'écrier : « Lorsqu'on supprime une société ancienne pour en établir une nouvelle qu'importent quelques têtes ? » Si réellement M. Ordinaire les a prononcées, ces odieuses paroles, nous n'avons pas même besoin de chercher d'expression pour les condamner, nous n'avons qu'à les livrer à la conscience publique qui en fera justice, car notre pays ne peut en être venu à un tel degré de trouble moral, que l'on y approuve les meurtres et les immolations sous prétexte que quelques têtes importent peu quand on supprime une société ancienne pour en établir une nouvelle. Il se rencontrera toujours des gens qui jugeront que la société est vieille, qu'elle a besoin d'être renouvelée ; faut-il leur laisser croire qu'ils peuvent demander les têtes des hommes qui, selon eux, feront obstacle à cet établissement d'une société nouvelle ? Ceux qui donnent un pareil enseignement au peuple encourent une lourde responsabilité.

Le *Moniteur universel* a raison de dire que cette évocation de la Terreur doit détourner un grand nombre d'hommes modérés de la République, que ceux qui se disent ses plus ardents partisans confondent avec le plus sanguinaire régime dont l'histoire fasse mention depuis la proscription où se débattit et périt la République romaine. Il ajoute ce qui suit :

La dictature qui, en quelques mois, frappa tout ce que la France avait de plus noble et de plus grand dans tous les genres, qui, à quelques jours de distance, fit périr Lavoisier et André Chénier, au milieu de milliers d'autres victimes ; qui multiplia les hécatombes de femmes avec une férocité que les proscriptionnaires romains n'avaient pas connue, doit être laissée à l'histoire ; celle-ci cherchera avec impartialité les causes par lesquelles la France fut amenée à subir un tel régime, et elle pourra trouver dans l'extrême

pression des circonstances quelque motif d'atténuer la rigueur de la sentence qu'elle doit porter sur les hommes. mais venir glorifier ceux qui ne surent gouverner qu'avec cette cruauté, c'est plus que ne peut supporter la conscience publique. Le devoir de protester énergiquement contre de pareils écarts et contre tant d'autres paroles prononcées à ce banquet de Villeurbanne et ailleurs revient surtout aux modérés et aux libéraux qui, ayant accepté la République, la veulent modérée, humaine et libérale, et ne la veulent pas autrement.

Nous nous associons pleinement à ces dernières paroles.

Mgr Guilbert, évêque de Gap, avait publié, il y a quelques semaines, un remarquable Mandement sur les devoirs du prêtre touchant la politique. Certains journaux, qui affectent de prêter aux représentants de l'Eglise des opinions exagérées, afin de les combattre plus facilement, ont manifesté leur étonnement en retrouvant des fragments de ce mandement dans le *Times*. Il s'est donc produit autour du mandement de Mgr Guilbert beaucoup de bruit et de nombreuses polémiques.

Voici l'analyse de ce document :

Mgr Guilberts'applique à traiter les questions le plus fréquemment abordées, à réfuter les erreurs les plus populaires. Combien de fois n'a-t-on pas fait l'Eglise responsable du principe des gouvernements de droit divin ! Combien qui ne supposent pas qu'un prêtre, qu'un catholique sincère puissent observer les lois de l'Eglise et ne pas admettre la nécessité d'un gouvernement monarchique ! Voilà ce que répètent à l'envi des centaines de journaux populaires. Écoutez Mgr l'évêque de Gap faire justice de cette calomnie :

L'Eglise, écrit Sa Grandeur, ne proscribit ni n'adopte de préférence aucun régime ; elle s'accommode à tous sans distinction ; elle a vécu sous des monarchies héréditaires et électives, absolues et constitutionnelles, sous des aristocraties féodales, sous des républiques oligarchiques et sous des républiques populaires. Partout elle a cruellement souffert ; sous toutes les formes de gouvernement elle a souvent rencontré l'injustice et d'indignes persécutions, et quelquefois aussi la paix et la liberté.

Que l'on considère, à l'heure présente, ce qui se passe sur le globe, où se rencontrent tous les régimes politiques avec leurs nuances diverses. Evidemment l'Eglise peut y être respectée, protégée même ; elle peut y être libre, comme elle y peut y être opprimée, privée injustement de ses droits, n'y avoir plus une place au

soleil.

C'est donc une grande erreur et une erreur funeste que de prétendre l'inféoder à une forme quelconque de gouvernement ; mais pour le prétendre, il faut ignorer l'histoire.

A la suite de cet exposé, Mgr Guilbert trace à grands traits l'histoire de l'Eglise dans ses rapports avec le pouvoir civil depuis les Apôtres jusqu'à nos jours, s'arrêtant sans hésitation au moyen-âge, dont il définit, avec une précision de langage qui défie toute critique, le caractère exceptionnel.

Arrivant à l'époque actuelle, Mgr Guilberts'exprime ainsi, après un exposé de la conduite de l'Eglise sous les divers régimes contemporains :

Quelle imprudence pour un catholique, prêtre ou laïque, de vouloir lier, identifier la religion à un système, à une forme quelconque de gouvernement ! N'est-ce pas compromettre indignement l'Eglise et le clergé, en même temps que c'est soutenir une flagrante erreur ? Car, nous pouvons encore en appeler à l'histoire. C'est un fait que, toutes les fois qu'on a pu croire le clergé mêlé à un parti politique, il n'a jamais manqué d'en rencontrer les adversaires devenus les siens. Que l'on se souvienne de 1830 ! des haines et de toutes les manifestations hostilités auxquelles furent en butte nos prêtres français, et qui ne leur permettaient même plus de sortir en soutane dans les rues de nos grandes villes. La cause, la grande cause, selon nous, en est trop bien connue.

Des hommes assurément respectables, et animés des meilleures intentions, avaient cru bon d'identifier la politique à la religion. Ils voulaient, disait-on, souder le trône à l'autel et l'autel au trône. Mais alors, quand s'éroule le trône soudé à l'autel, l'autel en est lui-même nécessairement ébranlé. Ah ! comprenons-le bien, l'autel n'est pas fait pour être collé à un trône de rois ou d'empereurs, ni au siège d'un président de République, ni aux fauteuils d'un Sénat, ni aux banquettes d'une Chambre des députés. Sa place est dans une région plus haute et plus seraine, pour commander le respect aux hommes honnêtes de tous les partis, qui sont tous appelés à y venir ensemble répandre leurs prières, y chercher la force et les consolations dont ils ont besoin. Certes, il y a lieu d'être étonné aujourd'hui, et nous le sommes en effet, de voir se reproduire des préventions d'un autre âge, des hostilités ardentes contre le clergé de France, l'un des plus respectables, on est forcé d'en convenir, de toute la chrétienté. Sorti presque sans exception du peuple et de tous les rangs du peuple, depuis ses évêques jusqu'aux derniers de ses prêtres, il a cessé d'être un corps puissant de l'Etat et n'en regrette ni les privilèges ni la richesse ; maintenant pauvre, il se recrute, comme aux pre-

miers jours, parmi les ouvriers et les pauvres, et n'a plus d'autre influence que celle de ses vertus et des dévouements de sa charité. Mais qu'on ne le mêle pas, et qu'il prenne garde de lui-même de se laisser mêler aux tempêtes et aux orages politiques de notre temps. Il ne doit épouser aucun parti, parce qu'il se doit à tous les partis, aux partis vaincus comme aux partis vainqueurs, pour les rapprocher et les unir dans la concorde et dans la paix. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut efficacement exercer son action salutaire et accomplir la divine mission dont il est chargé. Eh bien ! nous l'avouerons franchement, ce n'est pas sans inquiétude et sans une peine profonde que nous avons vu, ces dernières années, certains journaux, soi-disant catholiques avant tout, attacher à leur catholicisme un drapeau de parti. Sans doute ils ne disent pas, ils ne l'oseraient point, ils ne disent pas en termes exprès que, pour être un bon chrétien, il faille absolument embrasser leurs opinions ; mais cela ressort trop de leur polémique ardente, et leurs lecteurs habituels le devraient naturellement conclure. Or, la conséquence, il était facile de la prévoir et de la prédire sans être prophète, la conséquence c'est une réaction anti religieuse ; c'est, à l'heure présente, un soulèvement de haines injustes contre l'Eglise.

Mgr l'évêque de Gap ne refuse pas au prêtre catholique le droit d'avoir ses préférences en matière de gouvernement ; mais elles ne doivent pas influencer sur sa vie publique, sur son ministère sacré. Les opinions personnelles de chacun, toujours respectables, ne peuvent être émises que dans l'intimité d'une causerie et avec douceur.

Tels sont les préceptes de Mgr Guilbert. Puis, ayant essayé de prémunir ses lecteurs contre l'excès dans l'énoncé des doctrines politiques. Mgr l'évêque de Gap s'applique à démontrer plus loin que, « s'il est en politique des opinions » libres laissées à la disposition des « hommes, il y a aussi des vérités » qui s'imposent à la conscience « humaine, des principes essentiels » qui sont la base de tout gouvernement, quelle qu'en soit la forme, et sans lesquels il ne saurait « vivre ni subsister. Or, c'est le » droit imprescriptible et le devoir » de l'Eglise de rappeler ces vérités et de les défendre. La société, « comme la famille, est d'institution divine ! C'est Dieu lui-même » qui l'a faite et qui la veut, à coup sûr, bien ordonnée, dans l'intérêt » de tous, et selon les règles de » l'éternelle vérité et de l'éternelle » justice. »

On lit dans le *Français* :

Nous n'avons pas besoin d'appeler l'at-

tention de nos lecteurs sur une nouvelle lettre que le cardinal-archevêque de Paris vient d'adresser à M. le garde des sceaux. On n'a pas oublié l'impression considérable qu'avait produite la première lettre de Mgr Guibert sur les propositions de la commission du budget relativement aux questions religieuses. Ce langage si grave, si digne, si concluant, si sincère, si complètement étranger aux questions de parti, avait frappé tous les esprits de bonne foi et en avait imposé aux adversaires eux-mêmes. La nouvelle lettre, qui traite de l'aumônerie militaire, n'aura pas un moindre retentissement.

Depuis quelques jours, des journaux qui n'ont pas l'habitude de louer les évêques, applaudissent bruyamment au remarquable mandement de Mgr l'évêque de Gap. Qu'ils complètent leur conversion en applaudissant aussi au langage de Mgr l'archevêque de Paris. Le premier avait raison et se conformait à la tradition constante de l'Eglise, quand il montrait le péril qu'il y aurait à identifier la cause de la religion et celle d'un parti politique. Le second n'a pas moins raison et n'est pas moins fidèle à cette même tradition quand, sans se mêler aucunement aux petits débats de la politique, il défend les droits de la conscience et la liberté de la religion contre les entreprises d'un parti qui, imitant à rebours les anciens partisans de l'union du trône et de l'autel, prétend solidariser la République et l'impunité. Ces deux actes se complètent et nous donnent ainsi ce qui constitue le vrai rôle de l'épiscopat dans la crise que nous traversons : se tenir au dessus et en dehors de toutes les questions de partis politiques ; défendre avec fermeté les principes religieux qui sont le fondement même de notre ordre social.

On affirme depuis quelques jours que M. le garde des sceaux a remis en vigueur certaines dispositions non abrogées des articles organiques qui limitent la faculté qu'ont les curés et vicaires de s'absenter de leurs paroisses sans permission de l'évêque ou du préfet. La *Liberté*, qui n'est pas cependant un organe catholique, contient à ce sujet un article que nous reproduisons :

Au dire de l'*Univers*, il résulterait des prescriptions ministérielles qu'aucun prêtre ne peut s'absenter plus de huit jours sans l'autorisation de l'évêque, plus de quinze jours sans que le préfet en soit averti, et plus d'un mois sans l'autorisation du ministre même. Toute infraction serait punie de la privation d'une partie du traitement correspondant à la durée de l'absence.

Cette nouvelle a produit une certaine émotion. Les journaux catholiques, l'*Univers* en tête, considèrent ces prescriptions comme un abus de pouvoir ; les journaux radicaux, au contraire, soutiennent que l'Etat ne fait qu'user d'un droit consacré par le Concordat et par les lois existantes.

Il s'agit pour nous de savoir si la circulaire en question est le point de départ d'une politique nouvelle à l'endroit du clergé ; de savoir si le ministre de la justice entend faire revivre les fameux articles organiques du Concordat, dont le clergé français n'a jamais voulu admettre la légalité. Sur le premier point, il nous semble impossible que M. Dufaure soit disposé à se départir de l'attitude prudente et pleine de déférence qu'il a toujours gardée à l'endroit du clergé. Le ministre des cultes est un homme tolérant, qui vit dans les meilleurs termes avec l'épiscopat et qui se prépare même, à la rentrée des Chambres, à combattre les réductions demandées par la commission du budget sur celui des cultes, tâche difficile, si l'on songe qu'il s'agit de la création de trente paroisses nouvelles, sans désignation de ces paroisses, d'une augmentation de crédit de 1,200,000 fr. sur le traitement du clergé paroissial, etc.

Nous excluons donc jusqu'à la pensée d'un revirement de la part de M. Dufaure, à l'endroit du clergé, et nous croyons médiocrement à l'existence de la circulaire dont parle l'*Univers*, car cette circulaire donnerait à entendre que beaucoup de curés ou desservants négligent leurs paroisses, s'absentent sans autorisation, tout cela grâce à l'indifférence des évêques, et à ce point que le Gouvernement serait contraint de prendre des mesures pour aviser à ce que les populations ne restent point privées des secours et du confort de la religion.

Nous le répétons, M. Dufaure ne peut avoir la pensée de modifier la politique prudente de ses prédécesseurs à l'endroit du clergé : il songe encore moins à remettre en vigueur les articles organiques qui sont une émanation directe du pouvoir civil et qui n'ont jamais été acceptés ou reconnus par le clergé de France.

Assurément, l'Etat conserve un droit de contrôle sur les affaires religieuses, d'abord parce que le budget des cultes à la charge de l'Etat s'élève à 53 millions ; ensuite, parce qu'il a le devoir de prévenir ou de réprimer tous les actes d'intolérance qui menaceraient la liberté d'autrui. Mais, en dehors de ces grandes lignes, nous croyons fermement que l'Etat doit s'abstenir de toute ingérence dans les affaires du clergé. L'expérience, d'ailleurs, est là, et toutes les lois restrictives édictées contre le clergé sont tombées en désuétude, malgré le zèle de certains fonctionnaires et les récriminations des ennemis systématiques de la tolérance. Ainsi il est dit en tels articles organiques du Concordat qu'aucune bulle, bref, rescrit, etc., de la cour de Rome ne pourront être « reçus, publiés, imprimés, » etc., sans l'autorisation du gouverneur. » Cela n'a point empêché la publication du *Syllabus*, des décrets d'infailibilité, etc. Quel ministre des cultes oserait, par exemple, conformément à l'article 6, saisir le conseil d'Etat d'une demande comme d'abus ?

Les curés sont naturellement tenus de résider dans leurs paroisses et cette prescription, bien naturelle, est rigoureusement observée, mais le curé, quoique inamovible, quoique indépendant, dans une certaine mesure, de l'évêque, n'a rien à faire avec la préfecture, puisqu'il est dit, à l'article 34, qu'aucun prêtre ne pourra quitter son diocèse sans la permission de son évêque. Ces mêmes curés étaient obligés de prêter serment, et cela en vertu non des articles organiques, mais du Concordat même ; mais, depuis 1814, on y a renoncé. N'est-il pas dit encore (art. 43) que les ecclésiastiques seront habillés à la française et en noir ; que les évêques pourront porter des bas violets ; qu'il n'y aura (art. 39) qu'une liturgie et qu'un catéchisme pour tous les diocèses de France, tous articles qui n'ont jamais reçu même un commencement d'exécution ? Il est encore dit à l'article 14, que les archevêques veilleront au maintien de la foi...

Tout cela est fini. Cette nouvelle ébauche d'une Constitution civile du clergé n'a pas eu plus de succès que celle de 1792, et nous ne croyons point que M. Dufaure songe à raviver la controverse sur ce point. Il faut se garder de mettre des entraves à la liberté du clergé, à l'autorité des évêques.

Ainsi, point de modifications dans la conduite prudente du Gouvernement à l'endroit du clergé ; point de querelles irritantes touchant l'interprétation des articles organiques du Concordat ; point de circulaires tendant à substituer l'autorité du préfet à celle de l'évêque diocésain. Tout ce qui touche à la religion appartient désormais au for intérieur.

CORRESPONDANCE

Versailles, 26 septembre.
La nouvelle de la mort de M. Jules

de Limayrac, sénateur de Tarn-et-Garonne est parvenue ce matin, aux bureaux de la questure du Sénat. M. de Limayrac était né en 1806. Il avait débuté dans la vie publique en 1871 comme député de Tarn-et-Garonne. Il appartenait à la droite légitimiste du Sénat. M. de Limayrac a succombé aux suites d'une affection au cœur dont il souffrait depuis longtemps. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui, à 9 heures du matin, à Montauban.

Le département de Tarn-et-Garonne ne comptant que deux sénateurs, il y aura lieu prochainement à une nouvelle élection.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. de Marcère assisterait jeudi au conseil des ministres. Or, M. de Marcère ne sera de retour à Paris avant la fin du mois ; c'est du reste, ce que j'ai annoncé il y a au moins huit jours.

On parle beaucoup, dans le monde politique, d'une circulaire que M. le ministre des cultes aurait adressée aux Prévôts (?), afin d'obliger les évêques et les curés à résider dans leurs diocèses et leurs paroisses. Les esprits sérieux se demandent d'abord pourquoi M. le garde des sceaux a envoyé cette circulaire aux prévôts, lorsqu'elle aurait dû, selon les règles suivies en pareil cas, être adressée aux évêques.

On fait ensuite remarquer que M. Dufaure, qui aura prochainement à combattre à la Chambre les diverses réductions proposées par la commission au budget des cultes n'aurait pas voulu, par la dite circulaire, augmenter l'agitation que soulève ces délicates questions et se mettre sur les bras tous les évêques de France.

Toujours est-il que l'on ne sait, à l'heure qu'il est, si oui ou non cette fameuse circulaire a jamais existé.

Vous avez sans doute appris que le duc de Bardi, neveu du comte de Chambord, devait épouser la fille de Don Miguel ex-roi de Portugal. Ce mariage, arrêté depuis longtemps entre les deux familles, sera célébré au commencement d'octobre à Bonnback. On assure que les principaux membres de la famille des Bourbons de France, d'Italie et d'Espagne assisteront à ce mariage, et que le comte de Chambord profitera de cette occasion pour présider une importante réunion de famille.

Le congrès d'hygiène et de sauvetage, actuellement réuni à Bruxelles, a inscrit à l'ordre du jour des travaux l'étude de l'organisation du fonctionnement des chambres syndicales. Les chambres syndicales de Paris et de Bruxelles ont été invitées à se faire représenter au Congrès.

Le Comité français, présent à ce congrès, a ainsi composé son bureau : Président d'honneur M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat ; président : M. de Laussedat, député ; secrétaires : MM. Proust, député et Sorel.

Le *Pays* annonce qu'au moment de mettre sous presse, a reçu du ministère de l'intérieur un communiqué qu'il publiera demain et qui est relatif à un entre-filet emprunté, dit ce journal, il y a deux jours, à une correspondance parisienne, sur la situation intérieure de l'Algérie. Dans cet entre-filet, si je m'en souviens bien, la situation de notre colonie était peinte sous de sombres couleurs et l'on y parlait de l'agitation croissante des tribus indigènes. Il va sans dire que les nouvelles dont il s'agit sont dénuées de toute espèce de fondement.

On assure que l'élection sénatoriale du Doubs aura lieu le 49 novembre. L'élection des délégués se ferait le 15 octobre.

On annonce que Don Carlos va faire publier un journal intitulé : *La Pensée catholique*.

Le général carliste Lizaraga est tombé hier sur la voie publique en descendant d'un omnibus. Il s'est démis l'épaule.

La question d'Orient a fait un pas sensible en avant. La Russie vient, en effet,

d'adhérer aux propositions formulées par l'Angleterre. D'un autre côté, le conseil des ministres de Serbie a accepté la prolongation de la trêve, malgré la vive opposition du parti de la guerre.

REVUE DES JOURNAUX

Moniteur universel.

Le rapport que M. Baring a adressé de Therapia, le 4^{er} septembre à sir Henry Elliot, l'ambassadeur anglais à Constantinople, sur les massacres de Bulgarie, et que le ministre de lord Beaconsfield vient de publier avec un empressement qui prouve son désir de donner satisfaction à l'opinion publique, mérite à tous les égards d'être étudié avec une attention particulière. Ce document, en effet, ne donne pas seulement de précieux renseignements sur la manière cruelle dont les Turcs ont agi avec les populations chrétiennes de Bulgarie, sur le nombre des victimes qu'ils ont faites, il jette encore une vive lumière sur l'insurrection bulgare qui a amené cette sanglante répression, et sur les manœuvres qui ont été employées pour fomenter cette insurrection.

M. Baring n'estime pas à plus de 200 la totalité des musulmans qui dans le sandjak de Philippopoli furent tués de sang-froid par les insurgés Bulgares.

C'est beaucoup trop, mais on va voir quelles terribles vengeances, hors de toute proportion avec l'injure, les Turcs tirent de cette révolte ou plutôt de cette vaine tentative de révolte.

Un chiffre seul suffirait pour prouver cette horrible disproportion : 200 Turcs avaient péri dans le sandjak de Philippopoli : M. Baring ne porte pas à moins de 42,000 le nombre des chrétiens massacrés dans cette même province. Au seul village de Batsk, il y en eut 5,000 ; à Peroustiza, 750 ; à Otlou-Keui, 763. Le nombre des villages brûlés par les chrétiens avait été d'une dizaine, le nombre de ceux incendiés, détruits en tout ou en partie par les Turcs, s'éleva à 58 dans la même étendue du territoire. Ces appréciations ne peuvent être taxées d'exagération, et elles restent bien au-dessous de ce total de 30,000 et même de 60,000 victimes dont avaient parlé certains journaux slaves et même anglais.

Si de cette sanglante statistique nous passons aux faits eux-mêmes, à la manière dont cette répression s'est accomplie, le tableau sera plus douloureux encore.

La soudaineté du soulèvement bulgare, jointe à la grande infériorité numérique des Turcs au milieu des populations chrétiennes, avait, il faut bien le dire, jeté d'abord une profonde panique parmi les musulmans, et la terreur qu'ils avaient éprouvée contribua beaucoup à accroître la cruauté des représailles. Cependant, la responsabilité des massacres doit surtout peser sur l'imprudence qu'eut le gouvernement Turc de négliger d'abord les premiers avis qui lui furent donnés de l'agitation bulgare par les mutesarrifs, gouverneurs de sandjaks ou livas, et ensuite quand il se ravisa de confier cette répression aux hordes barbares des bachi-bouzouks, des Circassiens et des Arabes.

Aux premières nouvelles de l'insurrection, Aziz-Pacha, gouverneur du sandjak de Philippopoli, s'était porté sur Bazardjik et Otlou-Keui, et le bruit avait couru qu'il avait été enveloppé par les chrétiens. Il n'en était rien, mais cette rumeur fut le point de départ des ordres et des mesures les plus violentes. Le gouverneur de Bazardjik appelle à lui Achmet-Agha, qui entre à Batak le 9 mai et y met tout à feu et à sang, après avoir cependant reçu la soumission des habitants, ainsi qu'une riche rançon, et juré qu'il ne toucherait pas à un cheveu de leurs têtes. Le sort subi par ce riche et malheureux village est un des épisodes les plus horribles de cette lamentable histoire. Douze cents de ses habitants s'étaient réfugiés dans l'église, les Turcs les fusillèrent par les fenêtres, en même temps qu'ils font

pleuvoir par le toit, qu'ils ont dégarni de ses tuiles, des morceaux de bois et des chiffons enduits de pétrole. Une vieille femme seule échappa à cette horrible boucherie. M. Baring, qui visita ce village deux mois et demi après ce massacre, trace ainsi le tableau qui s'offrit à lui : « Le spectacle, dit-il, que m'offrirent l'église et le cimetière est indescriptible. Presque aucun des cadavres n'avaient encore été enterrés ; les victimes gisaient là où elles étaient tombées ; c'est à peine si l'on pouvait se frayer un passage vers la porte de l'église, l'entrée en était barrée par un cadavre livide étendu sur le seuil... Dans les rues, à chaque pas l'on rencontrait des restes humains, pourrissant ou se desséchant au soleil. Ici c'est le crâne d'une vieille femme auquel tiennent encore des cheveux blancs ; là celui d'une jeune fille dont la tresse a été coupée en deux par le yatagan... En dehors du village, je compte plus de soixante crânes entassés dans un trou, portant encore la trace du sabre qui les a détachés du tronc. Des restes de vêtements, dont le sol est jonché, indiquent, par leur nature, que ces victimes furent en grande partie des femmes. »

Accouru sur les ordres du veldi d'Andrinople, avec 2,000 irréguliers, Raschid-Pacha pénétra le 13 mai dans Peroustiza, et les mêmes scènes à peu près se reproduisirent. L'église devint tout à la fois le refuge et le tombeau d'un grand nombre de ses habitants. Un homme tua lui-même sa femme et ses deux enfants pour les soustraire aux derniers outrages, et se fit ensuite sauter la cervelle. Dans la maison d'école, deux jeunes filles meurent dans les flammes. Sur 2,000 habitants, 750 périrent.

A Derwent (Klissoura), Tossoun-Bey fait 250 victimes : dans une maison, une femme est tuée avec son enfant nouveau-né ; à Otlou-Keui, les Arabes réguliers de Hafiz-Pacha et d'Adil-Pacha prennent modèle sur les bachi-bouzouks : un enfant empalé à la lance d'un étendard est promené dans les rues ; une jeune fille de quatorze ans est tuée après avoir subi un infâme outrage.

Si les sandjaks de Philippopoli et de Tatar-Bazardjik furent principalement le théâtre de ces cruautés, ceux de Slimnia, de Tournova et de Gabrova, où Shek-Pacha, Fasti-Pacha, Réouf-Pacha et Nedjib-Effendi présidèrent à la répression, n'en furent pas exempts. Les Circassiens de Nedjib se signalèrent particulièrement par leur férocité à Seloï-Yenikeui, où furent tués sept religieuses, et près de 150 habitants, dont 20 femmes et 40 enfants. A Dranova un monastère fut livré aux flammes avec la riche bibliothèque qu'il contenait. A Eoyadje-Keui 443 hommes et 6 femmes sont massacrés. Mais à quoi bon s'étendre plus longtemps sur ces scènes de sang, qui offrent toutes les mêmes caractères ? Ce que nous en avons montré ne prouve que trop que ce n'est pas sans raison que l'Europe s'est émue des événements de Bulgarie, et que ce n'est pas sans raison non plus que la diplomatie des grandes puissances voudra obtenir de la Porte des garanties assez efficaces pour que de pareilles choses ne se renouvellent plus.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le *Journal officiel* publie un décret qui proroge jusqu'au 31 janvier 1877, le délai pendant lequel les militaires et les marins blessés en 1870 et 1871 peuvent demander une pension ou la révision de leur pension.

M. le préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant, concernant le renouvellement des maires et adjoints nommés à l'élection, en exécution de la loi du 12 août 1876 :

Art. 1^{er}. Les conseils municipaux des

communes du Lot qui ne sont point chefs-lieux de canton, d'arrondissement et de département, sont convoqués pour le dimanche 8 octobre 1876, à l'effet d'élire les maires et adjoints.

Art. 2. Cette réunion sera exclusivement consacrée à l'objet de la convocation.

Art. 3. La présidence du conseil appartient au plus âgé de ses membres. Le maire ne pourra présider que s'il est à la fois membre du conseil municipal et doyen d'âge.

Art. 4. Les fonctions de secrétaire seront remplies par un des membres du conseil, nommé au scrutin secret et à la majorité des membres présents.

Art. 5. Les fonctions de scrutateur seront confiées aux trois conseillers les plus âgés.

Art. 6. L'élection aura lieu conformément aux dispositions indiquées dans la circulaire ministérielle du 10 septembre susvisée.

Art. 7. Pour être valable, le scrutin doit durer une heure au moins; cette disposition n'est toutefois applicable que dans le cas où tous les conseillers municipaux en exercice, n'auraient pas pris part au vote.

Art. 8. Si la majorité des membres en exercice ne se rendait pas le dimanche 8 octobre, à la convocation, le maire devrait à l'issue même de la séance, faire par écrit une nouvelle convocation pour le surlendemain mardi, 10 octobre, et si, à cette seconde séance, la réunion était encore insuffisante, une troisième convocation aurait lieu le même jour, pour le jeudi 12 octobre.

A cette dernière séance, les membres présents procéderont à l'élection quel que soit leur nombre.

En raison de l'urgence, les délais de convocation sont abrégés, par application de l'article 16, dernier alinéa, de la loi du 5 mai 1855.

Art. 9. Les conseillers municipaux et les électeurs municipaux ont le droit d'arguer de nullité les opérations auxquelles il a été procédé dans leur commune pour la nomination des maires et adjoints.

Les réclamations doivent être ou consignées au procès-verbal ou déposées, à peine de nullité, au secrétariat de la mairie dans le délai de cinq jours, à dater de l'élection. MM. les maires les adresseront immédiatement à la préfecture par l'intermédiaire des sous-préfectures. Les protestations peuvent aussi être directement déposées à la préfecture ou à la sous-préfecture dans le délai de cinq jours; il en sera donné récépissé.

Il sera statué par le conseil de préfecture, sauf recours au conseil d'Etat.

LE PHYLLOXERA DANS LA DORDOGNE.

M. Peyroni, propriétaire à Beaumont, nous communique la lettre suivante, qu'il vient d'adresser à M. le président de la commission du phylloxera de la Dordogne :

A monsieur le président de la commission du phylloxera, à la préfecture de la Dordogne.

Beaumont, le 15 septembre 1876.

Monsieur, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le canton de Beaumont, que j'habite, est atteint dans tout son périmètre par le phylloxera, d'une façon plus ou moins intense. La contagion s'est faite avec une effrayante rapidité : à peine, il y a deux ans, comptons-nous quelques points atteints; l'année dernière, ces points se sont multipliés chez quelques propriétaires; mais cette année-ci, il s'est propagé partout, soit à l'état latent, soit à l'état visible, en plus ou moins grand nombre sur les racines. Les parcelles privilégiées qui ne l'ont pas encore sur les racines, le portent déjà sur les feuilles, à l'état de gale, ce qui constitue le premier degré de la maladie, apportée nécessairement par les légions des phylloxeras ailés et autres.

Je suis ses progrès, monsieur le président, avec tout l'intérêt que comporte ma situation de propriétaire de vignes; mais ce n'est que cette année, et même tard en saison, que j'ai été averti de son apparition chez moi par des signes extérieurs. Le développement qu'il a pris dans l'espace de deux mois est immense : dans un vignoble de douze à quinze hectares, il m'entreint par vingt endroits à la fois, et mes voisins ne sont pas plus épargnés; je puis dire que l'épidémie est générale, autant que redoutable, et qu'il faut s'attacher obstinément à se débarrasser de ce terrible ennemi.

Déjà ma persévérance à le suivre, depuis sa visite chez moi, m'a amené à reconnaître, d'une manière certaine que les pondeuses abandonnent les racines de la vigne pour se porter sur la partie aérienne de la souche, vers le milieu du mois d'août; elles se fixent dans le duvet de la feuille, y établissent leurs nids pour y faire leur ponte; une multitude d'œufs rempli bientôt la cavité de ces nids, qui ressemblent à une tâche de rouille du côté cotonneux, et, de l'autre côté de la feuille, à un renflement ayant la forme d'un grain de poivre. Le mi-

croscopie m'a dévoilé l'insecte en pleine activité de reproduction. C'est ainsi que j'ai surpris ces mères agiles, quoique à l'état aptère, travaillant sans repos à perpétuer leur race; souvent aussi, à force de patience, je les ai vues quittant le pied de la souche, dans l'interstice de l'épiderme, se dirigeant, par ce chemin, des racines de la plante vers la partie foliacée. La multiplicité de leurs nids peut seule donner une idée de leur incroyable fécondité. C'est dans la première dizaine de septembre que commence l'éclosion des œufs, qui donnent naissance à une légion de nouveaux venus, qui iront bientôt s'établir sur les racines, en remplacement de leurs ancêtres, mais plus nombreux, pour y prendre leur nourriture et leurs quartiers d'hiver, se mettant ainsi à l'abri de la disette et des intempéries de la froide saison.

La conséquence de ces observations, monsieur le président, à une portée immense pour la destruction de l'espèce. Elle me prouve, d'une manière indubitable, que le mois de septembre est l'époque propice pour attaquer le phylloxera et l'atteindre dans sa postérité, anéantir sa race par la suppression des feuilles galeuses, travail facile, sans ingrédients, à la portée de tout le monde, peu coûteux, puisque cinq ou six journées de femme suffisent largement pour en débarrasser un hectare des plus compromis. Et ne croyez point que ce soit de la théorie, purement et simplement, mais bien de la pratique, puisque je fais faire ce travail chez moi, depuis déjà dix jours. La suppression de ces feuilles fournit même une bonne nourriture pour les vaches, ce qui réduit de moitié cette petite dépense.

Ce moyen préventif de la destruction des nids doit forcément, en le répétant en temps utile, nous délivrer du phylloxera, et nous y arriverons infailliblement s'il survient un décret qui oblige tous les intéressés à le mettre en pratique. Il le faut : car, vous le savez sans doute, l'apathie des propriétaires est si grande, qu'elle trahit sans cesse leur intérêt le plus évident. Et, cependant, trouvera-t-on jamais un moyen plus pratique et moins dispendieux ? procédé dont je revendique du reste la priorité, pour le faire valoir au besoin.

Je continuerai, sans relâche, à m'initier de plus en plus dans les mœurs et les habitudes de notre ennemi. Au printemps prochain, je saurai s'il crée

une nouvelle génération, et où il cache le fruit de ses amours, afin de suppléer au besoin à la négligence de la pratique que je viens d'indiquer pour le mois de septembre.

De plus, comme il vaut mieux avoir deux cordes à son arc qu'une, je n'en persiste pas moins dans l'application de divers procédés pour enrayer la marche souterraine de l'insecte. Déjà le sulfocarbonate de potassium m'a donné quelques bons résultats. J'ai employé aussi la poudre insecticide de M. Chapas, de Bordeaux, mais je n'en connais pas les bénéfices qu'au réveil de la végétation. Je vais expérimenter aussi les cubes injectés de M. Robart, de Paris, qui a bien voulu me promettre de venir les appliquer personnellement chez moi après les vendanges.

J'aurai l'honneur, monsieur le président, de vous faire connaître le résultat de mes expériences, et de fixer, par la comparaison, la valeur des divers procédés que j'aurai mis en œuvre.

Il y aurait certainement un intérêt considérable à ce que chaque propriétaire fit des essais analogues d'insecticides qu'il croirait le mieux appropriés à son terrain, et de vous en donner communication détaillée.

De cet ensemble de procédés et d'expérimentations sur divers points à la fois, par un grand nombre de propriétaires, se dégagerait inévitablement la méthode la plus pratique, que l'Assemblée nationale s'est proposée de récompenser.

J'ai cru de mon devoir, monsieur le président, de vous faire connaître ma manière de voir à tous les points de vue, dans cette grave question du phylloxera, qui occupe, à de si justes titres, le monde savant, les propriétaires et le gouvernement, question où la population tout entière est intéressée. Je serais heureux de l'autorité de votre approbation; j'ajoute même que, si la commission m'envoyait un microscope dont j'ai besoin pour continuer mes expériences, à titre d'encouragement, j'y serais très-sensible.

Veillez agréer, je vous prie, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

PEYRONI.

Un préjugé assez répandu dans nos campagnes fait considérer la couleuvre comme un animal nuisible; aussi s'empresse-t-on de tuer toutes celles qu'on rencontre. C'est le contraire qu'on devrait faire, comme le démontre le fait suivant :

Il y avait dû se cacher dans la cave, et on en trouva même une preuve matérielle, à savoir une jaquette et un surtout dont un des meurtriers de Bellebuono avait dû se dépouiller pour revêtir l'armure de la victime, et jouer le rôle qui avait si bien trompé les soldats du monastère.

Il est facile de se figurer la rage et la honte de ces bandits.

— Ah ! traite vilain ! disaient-ils en écumant de colère ! si tu nous tombes sous la main.

Mais le traître vilain était en sûreté avec sa femme, ainsi que le curé et tous ceux qui avaient pu échapper à la mort.

Les soixante lances, restèrent encore quatre ou cinq jours à Limonta.

Ils assouvirent leur fureur sur les maisons et sur les champs. Mais, sous la conduite de Lupo, les Limontains survivants commencèrent à les harceler, et ils furent obligés de s'embarquer pour Lecco, non sans laisser dans les champs qu'ils avaient dévastés huit ou dix de leurs compagnons.

On connut cet événement à Milan et Marco Visconti l'apprit le soir-même du jour où il avait fait avec Ottorino cette promenade à cheval que nous avons déjà racontée, jour funeste et terrible pour lui,

Un de nos amis, Jit le *Salut public*, se promenant ces jours derniers dans les champs, rencontra une couleuvre de 1 m. 20 et la tua. Comme cette bête avait le ventre très gros, notre ami eut la curiosité de l'ouvrir. Il y trouva une famille de rats, dit mulots : la mère et six petits ! de plus quatre grosses limaces. Or, les rats et les limaces n'ont pas la réputation d'être des conservateurs très jaloux de nos récoltes.

Favorisez donc, agriculteurs, la reproduction des couleuvres, au lieu de vous efforcer de les détruire. Seulement, ne les confondez pas avec les vipères !

Le raisin, protégé par les feuilles, a peu souffert du soleil; le manque d'eau l'avait seul empêché de se développer complètement. Mais si la chaleur revenait assez forte, pendant quelques jours, on est certain que la qualité serait supérieure à celle de l'année dernière.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bourse de Paris

Cours du 28 septembre.

Rente 3 p. %..... 72.40
— 4 1/2 p. %..... 102.50
— 5 p. %..... 106.30

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 27 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.740 »	3.740 »
Crédit foncier.....	750 »	743 75
Orléans-Actions ...	1.092 50	1.100 »
Orléans-Obligations.	333 »	332 75
Suez.....	336 »	336 »
Italien 5 %.....	75 »	75 10

RÉCLAMES

SIC TRANSIT GLORIA MUNDI !!!

Une vieille Défroque univ. *satile*, que nous avons mise suffisamment en relief, recommande aujourd'hui ses attaques anonymes dans la feuille bonapartiste de Cahors, qui, seule, a voulu de ses services.

Comme il n'y a pas pour elle de vilain métier, elle prend bravement la hotte, et met une joie sénile à ramasser les *coquilles* des journaux, en attendant que quelque plus offrant et dernier enchérisseur la ramasse elle-même...

L. L.

L'abbé de St-Ambroise, au comble de l'irritation, vint le trouver et lui rapporta tout.

L'abbé de St-Ambroise, frère, comme nous l'avons déjà dit, de Lodrisio Visconti, était tout dévoué à Marco qui se servait de son crédit et se proposait même d'user des forces du monastère pour accomplir ses desseins, que le lecteur connaît, mais qui étaient complètement inconnus à l'abbé, et pour cause. Marco et Lodrisio savaient trop bien que l'abbé n'aurait pas voulu abandonner le parti de l'antipape et du Bavarrois, qui de simple moine l'avaient élevé à une haute position, aussi, avaient-ils jugé à propos de lui cacher leurs projets.

Quelque dévoué que l'on soit à un homme, quelque amitié que l'on ait pour lui, on ne peut pas se sacrifier pour lui plaire; et Marco connaissait trop bien les hommes pour leur demander plus qu'il ne fallait.

Après avoir raconté dans tous ses détails et avec passion toute l'histoire de Limonta, l'abbé ajouta :

— Et ce que je n'aurais jamais soupçonné, c'est que toute cette affaire fût l'œuvre d'un de nos parents, d'une de vos créatures.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

28 septembre 1876 (49).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XII.

(Suite.)

Ils arrivèrent sur la place, entrèrent dans l'église et les quatre lances ordonnèrent au nom de Bellebuono de relâcher les prisonniers et commençaient même à couper leurs liens.

Quand ils furent tous libres, Vinciguerra dit au batelier :

— Va-t-en, maintenant, bonhomme, j'espère que tu es satisfait.

Mais pendant que Michel se dirigeait vers la montagne, avec ses compagnons, le bruit du départ des prisonniers se répandit et une foule de soldats accourut pour s'y opposer.

— Ce n'est pas vrai ! criaient-ils de toutes parts, ce n'est pas vrai ! Bellebuono n'a rien ordonné.

— Si, si, c'est vrai ! il me l'a dit, il nous l'a dit, répondaient les quatre soldats.

— Non, non, vous mentez ! répliquait un autre, la preuve, c'est qu'en partant tout à l'heure, Bellebuono m'a recommandé tout bas de préparer une corde de plus pour pendre aussi ce vilain.

— Mais s'il nous a dit le contraire, répétaient les quatre soldats, s'il nous a ordonné d'obéir à ce brave homme et de renvoyer les prisonniers...

— Non, non, c'est faux ; il y a quelque trahison là-dessous, criaient les gros de cette canaille, et déjà quelques-uns commençaient à s'emparer des prisonniers et de Michel, quand on entendit soudain :

— Bellebuono, Bellebuono ! voici Bellebuono !

En effet, il arrivait à toute bride, tout armé, la visière baissée et la lance en main. Arrivé parmi les pillards, il leva sa lance et commença à distribuer à droite et à gauche de grands coups de bois de lance, en murmurant entre ses dents : Ah ! canaille ! Ah ! canaille !

Les soldats se retirèrent soumis et confus, et chacun s'empressait de s'excuser de son mieux.

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadril-

les, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, saignées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhae, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion

nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,446.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénech-Bigourdant, épiciers.

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'État et l'Académie de médecine :

Saint-Jean. Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac.

Magdeleine. Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.

Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.

Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.

Rigolette. Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, fièvres.

Dominique. Souveraine contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.

Détail : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille.

Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

Veut-on avoir le tableau le plus pittoresque et le plus vrai de notre époque ? On n'a qu'à parcourir la publication que lance en ce moment M. J. Philippart : LES FRANÇAIS PEINTS PAR EUX-MÊMES. Mais on n'a vu se grouper autant d'illustrations du crayon et de la plume pour la confection d'un ouvrage. De part et d'autre, c'est un bataillon d'élite, et, si on les nommait, on en compterait plus de 150. — En fait d'humour sérieuse, on ne trouvera jamais rien d'aussi digne de rester. Il parait deux livraisons par semaine, au prix de 25 c. l'une; 30 c. par la

poste. Elles sont en vente chez J. Philippart, éditeur des Français, rue de Buci, 12, à Paris, et chez M. Girma, libraire à Cahors.

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Pradines, le dix septembre mil huit cent soixante-seize, le sieur Combarieu (Jean), gendre Rollès a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, numéro 4,

Savoir :

Dix ares quatre-vingts centiares de vigne (section B, numéro 477) moyennant la somme de sept cents francs, ci. 700 fr.

Pradines, le vingt-six septembre mil huit cent soixante-seize.

Le Maire,

MIQUEL.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc. S'adresser au bureau du Journal.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnois, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousses de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de contellerie fine, de sécheurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT

1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures; 2° Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50

DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT

1° Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition; 2° Chaque mois la double pl. de Patrons; 3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.

1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

A VENDRE

en bloc ou en détail

LA JOLIE PROPRIÉTÉ

de M. MAZON,

à Gouledan, commun de Vire, canton de Puy-l'Evêque (Lot).

Elle se compose : de Terres labourables, de Vignes, de Prés et de Bois. — Sa superficie en terres labourables, en vignes et en prés, non compris les bois, est d'environ 6 hect. 40 ares de première nature. — Belle maison de maître et vaste Bâti-ments ruraux. — Eaux abondantes.

S'adresser à M. Rives, expert Vire. à

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.



OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODÈLE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 siphons. S'adresser au bureau du Journal.

LE BIEN PUBLIC

Journal quotidien, politique et littéraire LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX Informations rapides et précises Expédié par les trains-poste du soir

PRIMES EXCEPTIONNELLES La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr. Un Numéro : 15 centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS Sur demande par lettre affranchie Paris, Rue Coq-Héron, 5

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons écrivains, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	10 — — — — —
300 — — — — —	15 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. pour les Départements..... fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Jouvement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix